

M. LeBer avec trois ou quatre soldats et un sergent. Là, transporté de colère, il dit à M. Bizard : — Qui vous a rendu si hardi, que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier de mon gouvernement ? Bizard lui présenta alors une lettre de M. de Frontenac à son adresse. Perrot la lui jeta au visage, en disant : — Rapportez-là à votre maître et avertissez-le de vous mieux apprendre une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. Bizard lui répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'à son maître. Perrot le fit ensuite conduire en prison. Le lendemain, revenu à ses sens, il le remit en liberté, mais, par contre, fit arrêter M. LeBer qui avait reçu Bizard chez lui.

Bizard prit sa revanche quelques semaines plus tard. Perrot ayant été attiré à Québec sous un prétexte quelconque, par les ordres de M. de Frontenac, Bizard l'arrêta à son tour et le fit enfermer au château Saint-Louis. Il ne sortit de là que pour être conduit en France où il fut enfermé à la Bastille. (1)

En 1674, M. de Frontenac proposait au ministre de remplacer le major de Montréal, vieux et malade, par le sieur de Lanouguère (Lanaudière) ou par M. Bizard.

Le 14 novembre 1674, il écrivait au ministre :

“ Je vous ai déjà mandé que le major qui est à Montréal est si vieux qu'il est hors d'état de pouvoir servir et il se trouve même si mal d'une chute qu'il a faite, que je ne crois pas qu'il passe l'hiver. Si vous aviez agréable d'en gratifier le sieur Lanouguère (Lanaudière) lorsque vous le retirerez du commandement de Montréal et que les affaires de M. Perrot seront terminées personne ne s'en acquitterait mieux que lui ; sinon, je vous proposerais le lieutenant de mes gardes qui a une inclination de se marier et de s'habituer en ce pays. Il est fils du ministre de Neufchâtel et je le convertis en Candis où il sert auprès de moi d'aide-de-camp

---

(1) M. l'abbé Faillon (*Histoire de la Colonie française au Canada*, vol. III, pp. 475 et seq) et Parkman (*Frontenac and New-France*, pp. 30 et seq) racontent cet incident, avec force détails.